

CONVENTION DE MECENAT

Entre

L'association « **Un sourire, un espoir pour la vie** »
sise les bas du vieux molini 20166 Porticcio
représentée par Mr OLMETA Pascal, son Président

Et

l'entreprise mécène
sise.....
forme juridique.....
représentée par.....

Il est convenu et décidé ce qui suit :

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant : **Construction de la « Maison des Enfants » sur la commune de Pietrosella en Corse du Sud**

2. L'entreprise mécène versera à l'association la somme de :.....

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à

apporter mettre à disposition prêter à l'association

le matériel le local le personnel

suivant :.....
représentant une valeur de.....

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à réaliser au profit de l'association la prestation suivante :(expertise de financement, étude juridique, travaux de tenue de comptabilité, d'imprimerie, prestation de transport, de communication.....etc).....
.....
Evaluée à.....

3. L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur son site internet : www.assopascalolmeta.com

4. L'association s'engage à rembourser l'entreprise mécène ou rendre le matériel fourni si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer l'entreprise

5. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Ale2013

Représentant de l'entreprise

Représentant de l'association